



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du BUREAU SYNDICAL du 24 Octobre 2023  
DELIBERATION N° 2023-56**

**OBJET : Réalisation d'études technico-économiques en maîtrise d'ouvrage syndicale, pour les travaux de rénovation énergétique dans le cadre du programme ACTEE.**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 du mois d'Octobre, le Bureau Syndical du Territoire d'Energie GARD SMEG dûment convoqués le 12 Octobre 2023, s'est réuni à 11 heures dans la salle de réunion du Territoire d'Energie GARD SMEG, sous la présidence de Monsieur Aimé CAVAILLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, assurant exceptionnellement la Présidence de la séance, le Président étant empêché.

Monsieur Christophe ZARAGOZA est élu Secrétaire de Séance

Délégués	Communes	P	A	Procuration
Roland CANAYER	MOLIERES CAVAILLAC			X à M. Aimé CAVAILLE
Aimé CAVAILLÉ	ALES	X		
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X		
Annick CHOPARD	VAUVERT	X		
Lionel JEAN	CORCONNE		X	
Frédéric ESCOJIDO	NIMES	X		
François ABBOU	PEYROLLES		X	
Jean-Luc CHAPON	UZES		X	
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X		
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE		X	
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD	X		
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X		
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X		
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X		
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X		
Jack VERRIEZ	MIALET	X		
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF	X		
Frédéric FORTE	FOURNES		X	
Nathalie FABIE	ST SIFFRET	X		
Aline BASTIDA	GARONS	X		
Maurice BLACHAS	GENERAC	X		
Alain FOISSE	ST PRIVAT DES VIEUX		X	
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE			
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X	X	
André MEREL	ANDUZE			X à M. Jack VERRIEZ
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X	
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X		
		17	8	2

P = présent - A = absent -excusés - Pro = procuration

Nombre de Membres en exercice	: 27
Nombre de Membres présents	: 17
Nombre de votes exprimés	: 19

Le quorum étant atteint, le Bureau syndical peut valablement délibérer.

Dans le cadre du programme d'accompagnement pour les projets communaux et intercommunaux de rénovation énergétique ACTEE, il est proposé d'internaliser la prestation d'audit énergétique au sein du Territoire d'Energie GARD-SMEG, via un appel d'offres d'un ou plusieurs bureaux d'études.

**Réalisation d'études technico-économiques en maîtrise d'ouvrage syndicale, pour les travaux de rénovation énergétique dans le cadre du programme ACTEE - PAGE 2**

Ce dispositif permettrait aux collectivités intéressées, de bénéficier de prix plus attractifs dans un délai de réalisation beaucoup plus réactif.

Dans ce format, les communes rembourseraient au Syndicat, le coût résiduel de l'étude, après déduction de l'aide de la FNCCR ou autres partenaires financiers.

Pour les communes de + 2 000 habitants qui garde le bénéfice de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, 5 % de frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage seraient appliqués.

La prise en charge des frais par les intercommunalités, non adhérentes au Syndicat, se ferait sur la base du coût réel auquel serait rajouté les frais de l'économiste de flux.

**Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **APPROUVE**, la réalisation des audits énergétiques en maîtrise d'ouvrage syndicale ;
- **VALIDE** les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage de 5 % pour les communes de + 2 000 habitants conservant la taxe sur la consommation finale d'électricité ;
- **VALIDE** la prise en charge au coût réel des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dont les frais de personnel et assistance à maîtrise d'ouvrage pour les Intercommunalités non adhérentes au Syndicat ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant légal, à procéder aux démarches nécessaires pour la mise en place de la présente décision, tant au niveau des collectivités que du lancement de l'appel d'offres auprès des bureaux d'études.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme



**Pour le Président empêché  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Aimé CAVAILLE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

**REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 24 OCTOBRE 2023 à 11h00**  
**SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG**

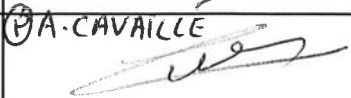



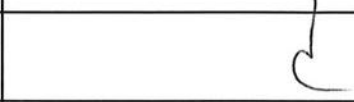
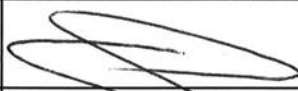


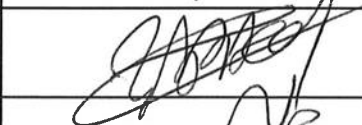



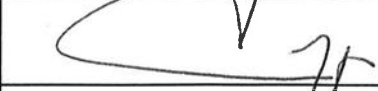

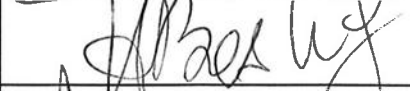
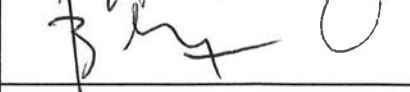

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 030-200039543-20231024-2023\_56-DE

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Roland CANAYER	Président du TE GARD - SMEG	
Aimé CAVAILLÉ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Joseph BLANCHER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Annick CHOPARD	Vice-Présidente du TE GARD - SMEG	
Lionel JEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Frédéric ESCOJIDO	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
François ABBOU	Vice-Président du TE GARD - SMEG	Excuse'
Jean-Luc CHAPON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Elian PETITJEAN	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Maxime COUSTON	Vice-Président du TE GARD - SMEG	 Excuse'
Patrick DELEUZE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christophe ZARAGOZA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Patrick DE GONZAGA	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jean-Paul BOYER	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Pascal PEYRIERE	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Jack VERRIEZ	Vice-Président du TE GARD - SMEG	
Christian ANDRÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Aline BASTIDA	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Maurice BLACHAS	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Gilles COLOMBIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Nathalie FABIÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	

**REUNION DE BUREAU SYNDICAL, MARDI 24 OCTOBRE 2023 à 11h00**  
**SALLE DES CEVENNES, LOCAUX DU TE GARD - SMEG**

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 030-200039543-20231024-2023\_56-DE



NOM	FONCTION	SIGNATURE
Lucas FAIDHERBE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
Alain FOISSE	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	EXCUSE
Frédéric FORTÉ	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	EXCUSE
Sébastien KUBANI	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	
André MEREL	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	 P.J. VERRIEZ
Gilles TRINQUIER	Membre du Bureau Syndical du TE GARD - SMEG	